



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>27550</b>	De <b>M. Francis Vercamer</b> ( UDI, Agir et Indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> > Aide à l'aménagement d'un véhicule adapté à une personne handicapée	<b>Analyse</b> > Aide à l'aménagement d'un véhicule adapté à une personne handicapée.
Question publiée au JO le : <b>17/03/2020</b> Date de signalement : <b>26/05/2020</b> Question retirée le : <b>30/06/2020</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le reste à charge que supportent les personnes en manque d'autonomie dans le cadre de l'aménagement d'un véhicule pour se déplacer. En effet, le coût du matériel et de l'aménagement lui-même des véhicules adaptés aux personnes en situation de handicap peut s'avérer très onéreux. Cette situation conduit beaucoup de personnes en situation de handicap à renoncer à l'achat d'un véhicule adapté ou à aménager leur propre véhicule. Les conditions de remboursement de la MDPH et des mutuelles laissent un reste à charge aux personnes en invalidité, parfois si conséquent qu'il les conduit à une grande précarité. Or une personne véhiculée peut travailler et préserver les liens essentiels que permet de nouer toute vie sociale. Le handicap étant une grande cause de ce quinquennat, il lui demande quelles mesures le Gouvernement est prêt à mettre en œuvre afin d'offrir une véritable aide financière pour faciliter l'aménagement d'un véhicule adapté.